

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Avenant au Contrat
Territorial d'Accueil et
d'Intégration (CTAI)**

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Hélène BOUDON ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (CTAI)

- **Vu** qu'en 2021, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne, la Ville de Thiers et le Conseil départemental se sont mobilisés pour la mise en œuvre d'une action qui vise à favoriser l'intégration des familles primo-arrivantes principalement érythréennes ;
- **Vu** l'engagement des collectivités et la mobilisation des crédits de l'Etat au titre d'un projet territorial d'intégration a permis de proposer un accompagnement social renforcé porté par l'association CECLER.
- **Vu** que conformément aux orientations du Ministère de l'Intérieur, de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) et de la Direction Générale des Etrangers en France (DGEF) pour la mise en place des Territoires d'Intégration, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ont souhaité poursuivre l'engagement initié en 2021 au titre du Pacte Territorial d'Accueil et d'Intégration. Cette volonté se traduit en 2022 par la contractualisation avec l'Etat d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI).
- **Vu** que la volonté du CTAI est d'améliorer la vie des primo-arrivants, en particulier les bénéficiaires de la protection internationale, en levant les freins à l'intégration. Il s'appuie sur les politiques publiques portées à la fois par la Communauté de commune et la Ville, dans le cadre des 5 axes présentés par l'instruction de la Direction interministérielle pour l'Accès à la Nationalité (DIAN) du 25 janvier 2022 :
 - l'intégration par l'emploi doit constituer une priorité absolue,
 - les bénéficiaires de la protection internationale et les femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière,
 - la société civile a un rôle essentiel pour assurer une intégration réussie,
 - la dynamique des Territoires d'intégration avec les collectivités locales doit être étendue et encore approfondie,
 - la Politique d'intégration des étrangers requiert une forte implication du corps préfectoral sur la base d'un diagnostic et d'une feuille de route partagée.
- **Vu** la délibération n°2 du 13 septembre 2022 relative à la Convention Cellule Territoriale d'Accueil et d'Intégration ;
- **Vu** la délibération n°3 du 12 décembre 2023 relative à la Convention Cellule Territoriale d'Accueil et d'Intégration ;

L'avenant porte sur la prolongation du dispositif d'un an supplémentaire à compter du 11 décembre 2024.

La participation de l'Etat s'élève à 49 000 euros qui s'ajoute au reliquat de 22 075 euros pour la mise en œuvre de l'axe 2 du CTAI et une participation de Thiers Dore et Montagne (TDM) à hauteur de 5 329 euros.

Il est proposé le plan de financement des actions suivant :

	Charges retenues	Participation de la collectivité	Participation ETAT
Axe 1 - Soutenir l'accompagnement global renforcé	29 534 €	3 654 €	25 880 €
Axe 2 - Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue	11 055 €	1 675 €	9 380 €
Axe 3 - Améliorer l'accès à la formation professionnelle et l'emploi	13 740 €	0 €	13 740 €
TOTAL des dépenses jusqu'à juin 2024	54 329 €	5 329 €	49 000€